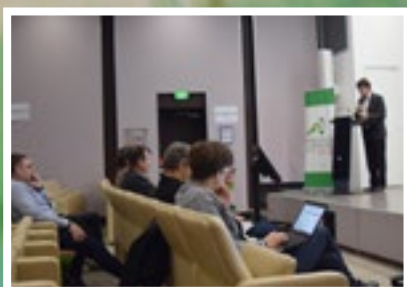


# TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS



Embarquez vers la performance durable suite au RDV de l'agriculture de novembre 2019 **p.5**



De la journée ovine aux tours de plaine, retour sur la vie des groupes d'agriculteurs ! **p.12**

Dossier de l'édition :

## Haute Valeur Environnementale

# QUELLE UTILITÉ POUR

# MON EXPLOITATION ? **p.6**



N°2 - JANVIER 2020





L'agriculture en territoire	4
Panorama de l'actualité	6
Dossier de l'édition : HVE, quelle utilité pour mon exploitation ?	8
La vie des groupes	14
Portraits de conseillers	18
Portrait d'acteur	19
Climat & Sol	20
Réglementations	21
La Chambre à votre service	22

# LES MOTIONS PRISES À LA SESSION ORDINAIRE DU

# 25 NOVEMBRE 2019

L'actualité agricole est riche et de nombreuses thématiques impactent le travail et la vie des agriculteurs. Afin de représenter les intérêts de la profession agricole, les élus de la Chambre d'agriculture approuvent, lors des sessions, plusieurs motions destinées à porter la parole des exploitants auprès du Ministre et du Préfet notamment.



**Arnaud BESSÉ,**  
Président de la Chambre d'agriculture  
de Loir-et-Cher

## INCIDENCE DU BREXIT SUR LA PROCHAINE PAC

La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, reportée au 31 janvier 2020, engendrera une incertitude sur la construction de la prochaine PAC. La session de la Chambre d'agriculture soutient fermement la position de l'EU27 pour un Brexit avec un accord ayant le plus faible impact sur l'agriculture européenne.

« **POUR CELA, NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS D'ÊTRE FERME, TOUT COMME LA COMMISSION EUROPÉENNE, POUR MAINTENIR LE CARACTÈRE DE COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE DES ÉTATS EUROPÉENS MALGRÉ LA SORTIE D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE.** »

## ACCORDS COMMERCIAUX LIBRE-ÉCHANGE MERCOSUR-CETA

Bien que les accords du libre-échange MERCOSUR-CETA aient pour objectif de développer les échanges commerciaux, les normes phytosanitaires, sociales et environnementales sont différentes d'un pays à l'autre. La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, réaffirme donc l'importance de protéger les produits sous signes de qualité ainsi que les filières d'élevage, déjà fragilisées.

« **NOUS DEMANDONS QUE LES PRODUITS AGRICOLES NE SOIENT PAS LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DANS LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES. NOUS EXIGEONS DE PLUS LA MISE EN PLACE D'UN CADRE NORMATIF POUR PROTÉGER LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS ET REFUSONS L'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ISSUS DE PRATIQUES CULTURALES OU D'ÉLEVAGE INTERDITES EN FRANCE ET EN EUROPE.** »

## LOI ÉGALIM

La loi Agriculture et Alimentation ÉGALIM, promulguée le 1er novembre 2018, assure l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole ainsi qu'une alimentation saine et durable. Face à la concurrence ainsi qu'aux taxes en vigueur, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher demande une vraie répartition des valeurs pour que les paysans puissent vivre de leur métier.

« **EN EFFET, UNE ALIMENTATION SAINE, SÛRE ET DE QUALITÉ FRANÇAISE A UN COÛT QUE LA SOCIÉTÉ SE DOIT D'ACCEPTER. POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE QUE TOUTES LES CONDITIONS DE RÉUSSITE SOIENT RÉUNIES POUR ATTEINDRE 50% DE PRODUITS HVE (OU SOUS SIGNES D'ORIGINE ET DE QUALITÉ) DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE À L'ÉCHÉANCE JANVIER 2022. LA SESSION DEMANDE DE PLUS QUE CETTE LOI SOIT AU SERVICE DE LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE.** »

## GESTION DE L'EAU

La gestion de l'eau est un sujet majeur pour le futur de l'agriculture. La profession agricole se doit d'être un acteur principal et d'être force de proposition dans ce dossier.

« **FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX ENJEUX QUE REPRÉSENTE L'EAU POUR TOUS, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ACTE L'ENGAGEMENT DE LA PROFESSION AGRICOLE À ÊTRE UN ACTEUR À LA JUSTE HAUTEUR DE SON INTERACTION DANS UNE GESTION GLOBALE ET DURABLE DE L'EAU.** »

## RÉFORME DE LA PAC

La réforme de la PAC 2014-2020, avec notamment la baisse de 17% des aides au premier pilier (soit 100 millions d'euros pour la région Centre-Val de Loire), a amplifié la situation économique difficile de l'agriculture départementale ainsi qu'une dégradation des revenus agricoles.

Le projet de réforme pour la PAC 2021-2027 prévoit une baisse de 5% pour le premier pilier et de 15% pour le second pilier et entrainera des risques de distorsions majeures de concurrence entre les différents pays d'Europe. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher refuse toute contrainte supplémentaire directe ou indirecte ne donnant pas lieu à une rémunération complémentaire des exploitants.

« **NOUS SOUHAITONS UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE NOUVELLES MESURES POUR CONFORTER LA COMPÉTITIVITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AFIN DE LES ACCOMPAGNER DANS LA TRANSITION VERS LA MULTIPERFORMANCE. NOUS DEMANDONS DE PLUS LE MAINTIEN DU BUDGET DE LA PAC POUR 2021 – 2027 AINSI QU'UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE.** »

## TAXE BOEING - AIRBUS

Depuis le 02 octobre 2019, l'OMC permet aux Etats-Unis de taxer plus d'une centaine de produits du secteur agro-alimentaire, notamment viticoles, suite aux différents BOEING/AIRBUS.

« **CE N'EST PAS À L'AGRICULTURE DE SUBIR LES NÉGOCIATIONS ET CONFLITS INTERNATIONAUX N'AYANT MÊME PAS TRAIT À NOTRE ACTIVITÉ. CES DÉCISIONS IMPACTENT DIRECTEMENT LES VITICULTEURS ET ENCOURAGENT L'EXPORTATION DES VINS DE PAYS NON IMPACTÉS PAR CE DÉSACCORD. NOUS EXIGEONS QUE LE GOUVERNEMENT ET LA COMMISSION EUROPÉENNE PRENNENT DES MESURES DE RETOUR ET TROUVENT UN ACCORD BILATÉRAL N'INCLUANT PAS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE. NOUS DEMANDONS ÉGALEMENT DÈS À PRÉSENT AUX POUVOIRS PUBLICS DE METTRE EN PLACE LES MÉCANISMES PERMETTANT DE PASSER LE CAP POUR QU'AUCUNE CONSÉQUENCE NE SOIT SUPPORTÉE PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES FRANÇAISES.** »

## HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Les agriculteurs s'engagent énormément dans l'évolution de leurs pratiques, notamment dans la certification de leur entreprise via HVE. La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher acte pour que la certification HVE2 globalise et simplifie l'accès aux aides vertes pour les producteurs.

Elle acte également que la certification HVE3 doit être un levier de création de valeurs pour les exploitations agricoles et pas un simple droit d'accès aux marchés, permettant ainsi une rémunération équitable et juste du travail de l'agriculteur.

« **POUR CELA, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE A DÉCIDÉ DE MOBILISER LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS. (PLUS D'INFORMATIONS SUR HVE DANS NOTRE DOSSIER DE L'ÉDITION - P.8)** »

C'est le début d'une nouvelle année ! L'ensemble des élus et des collaborateurs de la Chambre d'agriculture se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2020, tant au niveau professionnel que personnel. Que celle-ci vous apporte bonheur et réussite dans chacun de vos projets !

Cette nouvelle année verra se concrétiser de nombreux dispositifs d'accompagnement des agriculteurs, notamment la certification Haute Valeur Environnementale. En effet, celle-ci prend de l'ampleur et elle vous est déjà demandée par vos acheteurs dans de nombreux cas.

C'est dans l'optique de vous fournir des informations claires et précises que notre édition de janvier sera grandement consacrée à ce sujet : pourquoi la HVE s'est-elle développée ? Quel est l'intérêt de se faire certifier selon sa filière et ses marchés ? Comment faire ? Vous trouverez dans cette publication toutes les informations nécessaires pour effectuer votre choix selon votre situation.

Notre CAP est maintenu pour 2020, créer de la valeur pour vos exploitations et les territoires, en vous accompagnant dans le succès de vos projets.



## L'AGRICULTURE EN TERRITOIRE

L'agriculture est un acteur et un partenaire économique majeur des territoires ! Quels sont les projets en cours ?

# UN PROJET D'INVESTISSEMENT

## SUR VOTRE EXPLOITATION ?

**Vous souhaitez investir dans le développement de votre structure ? Plusieurs dispositifs financiers, portés par le Conseil régional Centre-Val de Loire, l'Agence de l'eau, l'État, l'Europe ou encore l'ADEME existent ! Pour quels projets ces accompagnements fonctionnent-ils et comment déposer son dossier ? Découvrez l'ensemble des aides à votre disposition.**

Entre tous ces accompagnements – Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), Cap Filière, Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA), Contrat d'Objectif Territorial (COT), Projet Alimentaire Territorial (PAT)... il est parfois difficile de s'y retrouver.

L'ensemble de ces dispositifs ont pour objectif de financer vos investissements agricoles, qu'il s'agisse de création d'ateliers, de modernisation, de diversification, de vente à la ferme, de production en agriculture biologique ou encore d'innovations liées aux entreprises agricoles !

Pour pouvoir accéder aux financements, une grille de scoring est souvent demandée. Le scoring est une technique qui permet d'affecter un score à un porteur de projet. Ce résultat traduit la correspondance entre les caractéristiques et pratiques du système d'exploitation et la nature des investissements sollicités. De manière générale, les grilles balaisent différentes thématiques telles que :

- Les caractéristiques du porteur de projet



Vous souhaitez développer votre vente en circuits courts, et pour cela vous devez vous équiper ? Des aides sont disponibles pour vous accompagner dans votre projet.



Des projets de développement en lien avec des bâtiments d'élevage ou du matériel ? Il est également possible de bénéficier d'aides pour pérenniser votre activité !

- Le type de projet
- L'économie (quelle valeur ajoutée, quelle pérennité, quelle réduction des charges...)
- L'environnement (baisses des intrants, biodiversité, bien-être animal...)
- Le social (conditions de travail, main d'œuvre...)
- Les filières impactées ou créées
- Le territoire (reconnu prioritaire par l'Agence Eau Loire-Bretagne)
- L'innovation
- L'agro-écologie
- Le lien avec les autres filières

La finalité du scoring est d'établir une priorisation des dossiers, chaque thématique apportant des points. Plus le porteur de projet obtient de points et plus il a de chances de bénéficier d'aides.

Pour une demande réussie, le maître-mot est **L'ANTICIPATION**. En effet, il faut prendre en considération que les délais sont importants entre le dépôt d'une demande et l'obtention de la décision.

Avant de déposer une demande, il est donc obligatoire de connaître les dates d'appels à projets des différents dispositifs et de demander des devis afin de chiffrer l'investissement.

Si vos projets nécessitent une autorisation d'urbanisme, il est de plus nécessaire d'anticiper les délais pour obtenir les autorisations de type permis de construire.

Attention, certains projets ne sont pas éligibles. Parmi ceux-là, on peut notamment noter les investissements en copropriété ou encore les matériels d'occasion qui ne rentrent pas dans les dispositifs.

### UN PROJET POUR 2020 - 2021 ?

**Renseignez-vous dès janvier auprès des services de la Chambre d'agriculture pour connaître les dates d'appels à projets !**

Vous avez des questions pour l'un de vos projets ? La Chambre d'agriculture peut vous accompagner ! N'hésitez pas à contacter nos conseillers référents.



**ARY REGENT  
MARÂCHER EN  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE**

**À Blois, dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Ary REGENT s'est lancé dans une nouvelle aventure, celle de maraîcher Bio.**

« J'ai suivi pendant 5 ans le programme de la couveuse d'entreprise « les Prés d'Amont » ce qui m'a permis de tester ma future activité dans des conditions réelles et ainsi de faciliter mon installation en apprenant le métier de maraîcher en Agriculture Biologique.

En parallèle, j'ai fait appel à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour m'accompagner dans de nombreuses démarches. Les services Hommes et Entreprises et Territoires ont ainsi aidé mon projet notamment en m'appuyant lors de diverses démarches. Parmi celles-ci on peut noter la recherche du terrain avec Agglopolys comprenant l'identification du site potentiel, le sondage du terrain, l'analyse du contexte d'urbanisme et le choix du site.

La Chambre m'a ensuite accompagné jusqu'à mon installation avec l'autorisation d'exploiter, les demandes d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme/Permis de Construire) et le mode de contractualisation et d'acquisition du terrain (bail rural auprès de la commune de Blois, forage d'irrigation).

Les conseillers de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher ont su me guider lors de ma demande de subvention dans le cadre de mon installation. Pour un investissement d'environ 200 000 € HT j'ai pu bénéficier de plusieurs aides à savoir une subvention globale de 35 % avec un PCEA et trois Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST). »



**Marie RICHARD** au 02 54 78 75 73 ou 06 16 32 14 63

**Hélène BIRAUD** au 02 54 55 74 67 ou 06 45 25 62 38



## PANORAMA DE L'ACTUALITÉ

Retrouvez un retour en images sur les derniers événements du monde agricole en Loir-et-Cher !

### Conférence «Embarquez vers la Performance Durable !»



Le 18 novembre 2019, la conférence « Embarquez vers la performance durable » a abordé la thématique de la durabilité des entreprises agricoles. Deux experts, Mikaël NAITHLO (Chef de service Innovation, Développement, Pratiques Agricoles à Chambre d'agriculture France) et Éric BIRLOUEZ (Sociologue de l'agriculture et de l'alimentation) ont ainsi donné un aperçu des challenges auxquels doit répondre l'agriculture.

Aujourd'hui, l'accompagnement technique qui favorisait des progrès significatifs auparavant n'est plus suffisant. À présent, une nouvelle approche de son système dans sa globalité est nécessaire pour assurer la résilience d'une exploitation.

De plus, l'accélération des changements d'attitude des français face à leur alimentation est l'occasion pour les agriculteurs de se réapproprier la communication autour de l'agriculture car, comme conclut Eric BIRLOUEZ « ils sont les mieux placés pour expliquer leur métier, leur mode de production, et surtout la passion qu'ils ont pour leur activité ! ».

Le 09 janvier 2020, Arnaud BESSÉ, Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a présenté ses vœux aux agriculteurs ainsi qu'au personnel de la Chambre.

« Cette année 2020 se verra sans doute une nouvelle fois pleine de défis à relever. Mais j'ai une totale confiance en la profession pour savoir les relever avec brio. La Chambre d'agriculture continuera à accompagner tous les agriculteurs de son territoire, avec la passion et l'envie d'être utile au monde agricole qui l'anime depuis toujours.»



### Les vœux du Président de la Chambre d'agriculture

### ESI on parlait d'enseignement supérieur pour les entreprises ?



\*ESI pour «Entreprises Synergies Innovations», format d'événement mis en œuvre par DEV'UP et ses partenaires à destination des entreprises. Cette seconde édition a été organisée par DEV'UP, la Communauté d'Agglomération Agglopolys, le Basket Club entreprise de l'ADA Blois Basket, le Conseil régional Centre-Val de Loire, la CCI 41, la CMA 41, la Chambre d'agriculture 41, Pôle Emploi avec le concours des établissements d'enseignement supérieur du Loir-et-Cher.

Le 28 novembre 2019 à Blois, une soixantaine d'entreprises ont montré leur intérêt pour l'offre de services de l'enseignement supérieur en Loir-et-Cher, en participant, à «ESI\*», événement thématique organisé par DEV'UP, Agglopolys et les Chambres consulaires. Objectif de cette seconde édition : faire découvrir aux entreprises les ressources offertes par l'enseignement supérieur local pour accompagner leur développement.

Sous forme de tables rondes, plusieurs représentants d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur ont ainsi témoigné de leur collaboration fructueuse autour de trois thématiques : Amélioration de la production / Transformation numérique / Commerce, Marketing et Services aux entreprises.

Jérôme Augis, éleveur au Temple et Marie-Josée Lhomme, coordinatrice du BTS ACSE du Lycée agricole de Montoire y ont notamment présenté la collaboration entre un groupe d'éleveurs et les étudiants pour la réalisation d'une étude de marché.

Une soirée qui s'est poursuivie par un speed dating permettant aux participants de rencontrer et d'échanger directement avec les responsables d'établissements pour découvrir les formations et prestations proposées localement, nouer des contacts et initier de possibles collaborations. L'enseignement agricole était présent également à ce speed dating.

Un beau succès pour cet événement «ESI\*», qui devrait donner lieu à de prochaines éditions.

Début novembre 2019, la Brasserie Gourmande, du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de Blois a ouvert ses portes !

Regroupant les restaurateurs de Cuisine en Loir-et-Cher, le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme et des producteurs locaux, cette collaboration a pour objectif de mettre à l'honneur une cuisine authentique et riche en produits du terroir.

Ainsi, la Brasserie Gourmande va accentuer ses approvisionnements en produits locaux afin de les valoriser mais également de faire connaître au plus grand nombre les richesses de productions agricoles du Loir-et-Cher.



### Lancement de la Brasserie Gourmande



## LE DOSSIER DE L'ÉDITION

HVE, une certification qui connaît un fort essor. Pourquoi faire certifier mon exploitation ?

La première étape répond à des exigences réglementaires, la deuxième à des obligations de moyens et la troisième à des obligations de résultats. Seules les entreprises ayant atteint le troisième niveau peuvent utiliser le logo sur leurs produits HVE.

Ce dispositif est totalement public ! Autrement dit, l'ensemble des plans de contrôle, grilles d'audit et outils de communication sont en accès libre sur le site du ministère. Un annuaire des exploitations agricoles certifiées est également mis en ligne et actualisé deux fois par an.

Fait à noter : le dispositif prend en compte de nombreuses certifications environnementales déjà existantes grâce à un niveau d'équivalence du niveau 2 de la certification.



# LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

## QUELLE UTILITÉ POUR MON EXPLOITATION ?

**Au cœur de l'actualité agricole depuis maintenant plusieurs mois, la Haute Valeur Environnementale questionne les agriculteurs sur leurs pratiques et la conduite de leur exploitation. Qu'est-ce que c'est ? Quels sont les apports concrets de cette certification ?**

### LA CERTIFICATION HVE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Initiée à l'issue du Grenelle de l'environnement 2018, la certification Haute Valeur Environnementale a pour objectif la valorisation des pratiques agricoles les plus respectueuses de l'environnement.

Celle-ci est composée de deux grands piliers : la préservation de la biodiversité et la réduction des intrants. Il s'agit de plus d'une démarche volontaire composée de trois étapes de progression en vue d'atteindre la certification Haute Valeur Environnementale niveau 3.

### POURQUOI SE FAIRE CERTIFIER ?

La HVE prend une place de plus en plus importante dans l'actualité pour plusieurs raisons.

**Tout d'abord car celle-ci entre dans la législation française avec la loi ÉGALIM qui prévoit, pour au plus tard le 1er janvier 2022, que 50% des approvisionnements de la restauration collective soit sous des signes de qualité dont HVE fait partie. Mais aussi avec le plan biodiversité mis en place par le ministère de la transition écologique qui a pour objectif que 15 000 exploitations soient certifiées HVE en 2022 et 50 000 en 2030.**

En plus de cet aspect réglementaire, la HVE se développe de par l'intérêt que lui portent certaines filières et interprofessions. Le plan de filière viticole Val-de-Loire a notamment pour objectif que toutes les entreprises viticoles de ce territoire soient engagées en certifications, normes environnementales ou labels environnementaux d'ici 2030.

Enfin, le marché est également un grand demandeur de ce dispositif qu'il s'agisse des opérateurs, des négociants ou des Grandes et Moyennes Surfaces. À la vue de ces éléments, la certification HVE va être identifiée par les consommateurs et elle doit être un levier de création de valeur pour l'agriculteur et la filière. Cette démarche permet de faire connaître le savoir-faire des agriculteurs français.

**Pour résumer, être certifié est un atout pour l'avenir.**



## A QUI EST-ELLE DESTINÉE ? COMMENT ÊTRE CERTIFIÉ ?

La certification Haute Valeur Environnementale s'adresse à toute sorte d'exploitation. En effet, sa vision est **globale et prend en compte tous les ateliers de production de l'exploitation** : c'est une certification d'entreprise et non de produit.

La filière viticole a été la première à s'emparer de cette thématique et depuis plusieurs mois, la demande est grandissante ! En effet, **viticulteurs indépendants, caves coopératives et négociants** se forment en vue de s'engager dans la certification à plus ou moins court terme.

Cependant, les demandes d'autres filières émergent et se multiplient notamment chez les producteurs faisant de **la vente en directe, en Grandes et Moyennes Surfaces ou encore en restauration collective**.

La certification se compose de trois étapes distinctes. La première est un **diagnostic de l'exploitation** lié aux obligations réglementaires environnementales applicables au titre de la conditionnalité.

On y retrouve **les volets suivants de la PAC** : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), environnement et santé – production végétale. Sont exclus les volets santé – production animale et protection animale qui n'ont pas un lien direct avec l'environnement. **Ce diagnostic doit être validé par une structure habilitée au SCA** (Système de Conseil Agricole).

Le niveau 2 est facultatif pour obtenir la certification HVE. Il correspond à la mise en place d'obligations de moyens. Pour l'obtenir, il faut remplir **16 exigences** qui devront être validées lors d'un audit qui comptera 25 points de certification.

Pour atteindre le niveau 3 de la certification, il existe deux chemins : l'option B qui est une approche globale, basée sur un volet biodiversité et un volet économique et l'option A qui aborde la thématique sous un angle technique.

Pour l'option A, l'outil actuel est un fichier Excel où l'agriculteur inscrit les informations en lien avec ses pratiques : utilisation de matériel limitant les intrants, présence d'infrastructures agro-écologiques, mise en place d'outils permettant d'optimiser les apports d'intrants, bilan azoté, Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT), etc.

Une fois complété, le fichier calcule le nombre de points obtenus par l'exploitation pour les modules biodiversité, produits phytosanitaires, fertilisation et irrigation.

**Pour obtenir la certification HVE, il faut obtenir au minimum 10 points pour chacun des modules.**



**FRANÇOIS CAZIN,**  
Certifié HVE  
depuis 2016

### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA CERTIFICATION HVE ?

La certification a été initiée par le Ministère de l'Agriculture en 2012 et les Vignerons Indépendants de France ont beaucoup communiqué sur le dispositif. En 2016, ils ont notamment été à l'initiative de la première présentation avec la Chambre d'agriculture, pour un groupe de vignerons de la région Centre-Val de Loire motivé par l'étude de la faisabilité d'une certification sur leur domaine.

### QU'EST-CE QUI VOUS A MOTIVÉ ? EST-CE QUE CELA VOUS PREND BEAUCOUP DE TEMPS PENDANT L'ANNÉE ?

Je bénéficiais déjà d'une certification, mais uniquement sur la surface plantée en vigne. HVE prend en compte l'ensemble de la SAU de l'exploitation en tenant compte de la biodiversité. J'ai toujours été favorable à une réduction des intrants, tout en conservant des outils pour s'assurer une production.

J'ai choisi l'option A qui me semble plus crédible et la mieux adaptée pour avancer dans la transition écologique. Le remplacement des herbicides par le travail du sol m'a permis d'accéder sans difficulté à la certification. D'un point de vue administratif, mis à part la préparation des audits, les enregistrements habituels sur une exploitation sont suffisants (parcellaire, phytos, fertilisation...).

### QU'EST-CE QUE CELA VOUS A APPORTÉ ?

La certification permet d'avoir une reconnaissance et une visibilité de la démarche environnementale de son domaine, au regard de nos visiteurs, cavistes, distributeurs... Une meilleure valorisation est bénéfique si l'on souhaite aller plus loin dans la démarche avec des itinéraires techniques plus contraignants.

## LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA HVE DANS L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Promulguée fin 2018 et issue des États Généraux de l'Alimentation, la loi ÉGALIM doit rétablir l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et développer une alimentation saine, durable et accessible à tous.

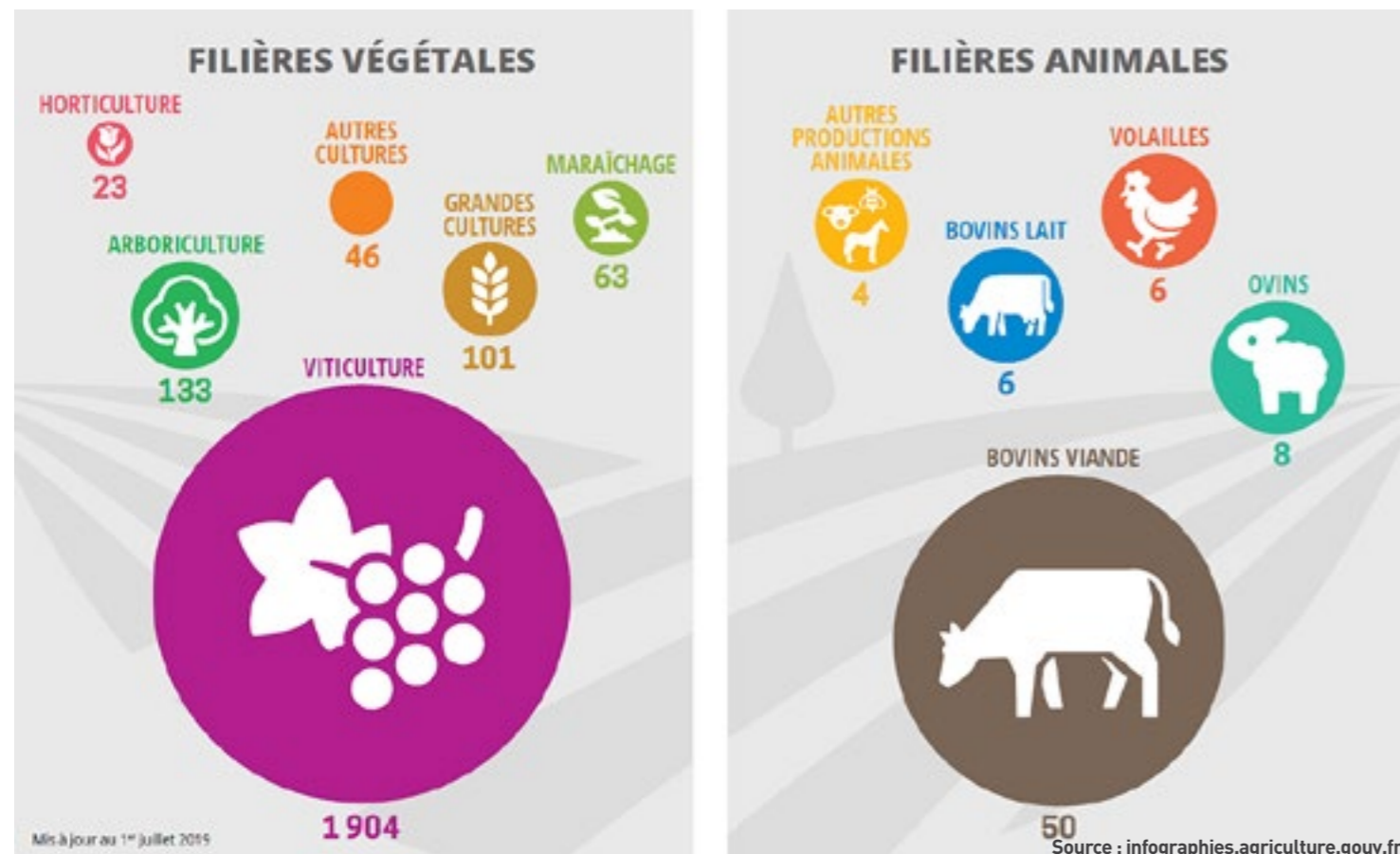
Les établissements publics de restauration collective, de type cantines scolaires - du primaire au lycée - mais également les services publics de santé tels que les EPHAD ou les hôpitaux, font partie des premiers impactés par cette loi puisqu'ils doivent répondre à plusieurs objectifs.

Tout d'abord, à échéance 2020 et 2025, **les ustensiles de vaisselle en plastique**, comme les pailles, les couverts ou les bouteilles d'eau jetables, **seront interdits** au profit de matériels durables et réutilisables.

Le second objectif est de **lutter contre le gaspillage alimentaire** mais également d'œuvrer pour une **alimentation plus saine et durable**.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2022, les repas servis dans ces restaurants doivent comprendre une part au moins égale à

## NOMBRE D'EXPLOITATIONS CERTIFIÉES HVE PAR FILIÈRE EN FRANCE





## 50% de produits répondant à un critère de qualité.

Parmi ces critères qualitatifs, on retrouve les productions issues de **l'agriculture biologique** (à hauteur de 20% minimum), ceux bénéficiant de **signes ou mentions encadrés par la loi** (label rouge, écolabel) ou des **produits venant d'une exploitation inscrite dans la démarche HVE**. Enfin, un **repas végétarien** sera à intégrer une fois par semaine pour une diversification des protéines animales par des alternatives végétales.

Pour répondre à ces objectifs, les députés ont donc renforcé le critère relatif à la certification HVE.

Dans un premier temps, les productions issues d'exploitations inscrites dans la démarche menant à la certification HVE pourront être comptées parmi l'objectif de 50% de produits répondant à un critère de qualité. **À partir du 1er janvier 2030, uniquement ceux issus du plus haut niveau de la certification** seront éligibles car seul celui-ci est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

### LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE DÉPARTEMENT

**DÉJÀ 80 EXPLOITATIONS IDENTIFIÉES COMME FOURNISSANT LA RESTAURATION COLLECTIVE EN LOIR-ET-CHER !**

Vous souhaitez vous aussi approvisionner la restauration collective ?

Découvrez Agrilocal, la nouvelle plateforme créée par le Conseil départemental de mise en relation des agriculteurs avec les établissements de restauration collective !

La Chambre d'agriculture peut vous accompagner dans le maniement de l'outil et vous aider à répondre aux demandes des établissements. Découvrez le site internet :



**AGRILOCAL41.FR**



#### CONTACTS AGRILocal

Conseil départemental : lucile.piedallu@departement41.fr  
Chambre d'agriculture : nathalie.henault@loir-et-cher.chambagri.fr

## SE CERTIFIER AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Afin d'accompagner l'ensemble des agriculteurs souhaitant obtenir la certification, la Chambre d'agriculture propose plusieurs formes de préparation : **en collectif via la formation «Passeport vers la HVE», ou en individuel via une prestation !**

Ces accompagnements s'étalent entre **une demi-journée ou deux journées** selon le module choisi et s'adaptent à la filière de l'exploitation. Ainsi, chacune des formules permettra à l'agriculteur d'identifier les **différents niveaux de la certification** et d'évaluer le niveau de performance de ses pratiques dans les domaines de la **biodiversité**, de la **stratégie phytosanitaire**, de la gestion de la **fertilisation** mais aussi de **l'irrigation** avec des indicateurs fiables. Pour plus de sérénité, la Chambre d'agriculture propose également un **plan d'actions accompagné et piloté par un conseiller expert** en amont de la certification.

### LA CERTIFICATION EN COLLECTIF, UN ATOUT !

En mars 2020, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher deviendra structure collective. **Qu'est-ce que cela signifie ?**

La certification HVE se fait sur un **cycle de trois ans**, au cours duquel l'agriculteur, en se certifiant de manière individuelle, est audité **tous les 18 mois de manière certaine**.

En adhérant à une structure collective, seul **un échantillon** d'exploitations est contrôlé, le choix étant fait de manière aléatoire. Ainsi, la fréquence des contrôles internes et externes sera bien plus faible qu'en individuel, tout en gardant **un suivi annuel des indicateurs !**

**Intéressé pour rejoindre notre structure collective ? N'hésitez pas à nous contacter : hve@loir-et-cher.chambagri.fr**



**LUCILE BERTILLOT,**  
Conseillère légumes et  
intervenante dans la formation  
Passeport vers la HVE

#### QUEL EST LE PROFIL DES AGRICULTEURS QUI SOUHAITENT SE CERTIFIER ?

Les agriculteurs qui souhaitent certifier leur exploitation cherchent à s'adapter à la demande. Il s'agit avant tout de sécuriser l'accès au marché pour certaines filières car la demande émane pour le moment principalement de la grande distribution.

Par ailleurs, les exploitations qui commercialisent auprès de la restauration collective sont directement concernées par cette certification, via la loi ÉGALIM. J'invite les agriculteurs concernés à se familiariser avec les exigences HVE dès cette année afin de pouvoir anticiper d'éventuelles adaptations de pratiques et sécuriser leurs débouchés.

#### COMMENT SE DÉROULENT LES FORMATIONS « PASSEPORT VERS LA HVE » ?

Ces formations sont destinées aux agriculteurs qui souhaitent découvrir ce qu'est la certification HVE et positionner leur exploitation par rapport aux exigences de la certification. Au cours des deux jours de formation, les participants s'approprient les quatre modules sur lesquels porte la certification : la prise en compte de la biodiversité naturelle et cultivée sur l'exploitation, la gestion des

intrants phytosanitaires, fertilisants et la gestion de l'irrigation. Pour ces domaines, il y a des indicateurs qui permettent d'obtenir des points. Avec un minimum de 10 points par module, l'exploitation est certifiable.

Chaque exploitation peut travailler sur ses propres données. Le format en collectif est apprécié car cela permet d'échanger sur les pratiques entre les participants.

#### QUELLE EST TA VISION DE LA CERTIFICATION HVE ?

La certification HVE est une mention valorisante de la prise en compte globale de l'environnement par l'exploitation agricole, reconnue par les pouvoirs publics. La logique est de valoriser les pratiques agricoles favorables à l'environnement, vers le consommateur à travers le logo HVE.

Par exemple, si j'utilise un outil d'aide à la décision pour optimiser mes apports en fertilisant, la valorisation sera meilleure si je l'utilise sur 75% de mon exploitation plutôt que 25%. C'est une certification accessible dès lors qu'il y a un enregistrement des pratiques. Il n'y a pas de procédure lourde à mettre en place et l'agriculteur dispose souvent déjà des documents nécessaires pour réaliser un diagnostic HVE.



## LA VIE DES GROUPES

Les agriculteurs du Loir-et-Cher sont depuis toujours engagés dans de nombreux collectifs. Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin !

### LA FILIÈRE OVINE À L'HONNEUR !

24 octobre 2019

Le jeudi 24 octobre s'est tenue LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE OVINE organisée par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Une vingtaine de participants se sont réunis au Grand Clesle sur l'exploitation d'Emile Hardillier, agriculteur en polyculture élevage bio (ovins, céréales, légumes). La journée a commencé par des interventions des conseillers de la Chambre et s'est poursuivie avec la visite de l'exploitation.

Les participants ont découvert la filière ovine en Loir-et-Cher avec une présentation par la conseillère référente, Maéva Siourd, mais également le programme Herbe & Fourrages, présenté quant à lui par Jennifer Baudron, conseillère Élevage. Enfin, Vincent Rigal, conseiller Fourrages à la Chambre d'agriculture, a introduit les ÉVOLUTIONS DE



PRATIQUES qu'entraînent les changements climatiques, cette présentation permettant de prendre conscience des MUTATIONS DU MONDE AGRICOLE.

Emile Hardillier s'est installé dans la ferme familiale depuis un an et prend à cœur sa gestion. Celle-ci est composée de 78 hectares comprenant des légumes et du maïs irrigué.

« En 1988, la seule activité de la ferme était la culture de céréales et de légumes. En 1998, mon père a décidé DE DIVERSIFIER SON ACTIVITÉ en ouvrant une bergerie semi-plein air avec 50 brebis. Aujourd'hui, j'ai repris la gestion de la ferme et on compte 100 brebis et 4 béliers » explique-t-il.

Les deux activités de l'exploitation lui permettent d'être AUTONOME AU NIVEAU DU FOURRAGE POUR SES BREBIS. Pour l'année 2020, il souhaite préserver la race Ile-de-France sur ses terres. Fier de son élevage, Emile s'occupe de ses animaux dès leur naissance, du sevrage jusqu'à leur commercialisation. « Nos agneaux naissent directement en bergerie et sont laissés à l'herbe jusqu'au sevrage. Ensuite, on les garde en bergerie pendant 6 mois ».

L'éleveur commercialise ses brebis avec la coopérative ABS Agneau Berry Sologne à



7,82€ le kg. Ce revenu représente 70% de son chiffre d'affaires. Il fait également de la vente directe au GIE des éleveurs bio du Loir-et-Cher avec un prix de vente qui varie de 7,60€ le kg à 15,50€ le kg en caissettes.

Parallèlement à l'activité d'élevage et de cultures végétales, le grand-père d'Emile a souhaité favoriser la BIODIVERSITÉ sur l'exploitation.

« Il y a 20 ans, on a commencé par planter des haies tout autour de l'exploitation pour attirer les oiseaux. Ensuite nous avons décidé d'installer des acacias et des pommiers sur trois rangées pour aider le travail des abeilles. Avec les pommiers, nous produisons notre propre jus de pomme mais uniquement pour notre consommation personnelle. »

### À LA RENCONTRE DU PROGRAMME HERBE & FOURRAGES

06 novembre 2019

#### LE PROGRAMME HERBE & FOURRAGES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Destiné aux éleveurs, celui-ci repose sur un réseau de fermes pilotes et de fermes ressources, appuyées individuellement par un conseiller afin de renforcer leur AUTONOMIE ALIMENTAIRE avec une MEILLEURE GESTION DES FOURRAGES. Afin de faire connaître leurs travaux, Herbe & Fourrages a organisé une journée Portes Ouvertes le mercredi 06 novembre dernier, au GAEC de la Hallaudière à Couëtron-au-Perche.

Au programme, trois ateliers tournants portant sur des alternatives fourragères développées par les fermes du réseau. Le premier atelier traitait du MÉTEIL ET DU SEMIS DE PRAIRIE SOUS COUVERTS, l'occasion de présenter les résultats des essais du programme !

« CET ESSAI AVAIT PLUSIEURS OBJECTIFS ! PREMIÈREMENT IL S'AGISSAIT D'ATTEINDRE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE, AVEC UNE DÉROBÉE AVANT MAÏS VOIRE UNE ALTERNATIVE AU MAÏS ENSILAGE. DANS UN SECOND TEMPS, CELA PERMETTAIT D'OBTENIR UNE VARIABILITÉ D'ALIMENTATION EN PRODUISANT UN FOURRAGE DIFFÉRENT POUR LES ANIMAUX. CETTE DIVERSIFICATION A AINSI PERMIS DE PRENDRE EN COMPTE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE EN ASSURANT DU STOCK, NOTAMMENT PENDANT LES PÉRIODES DIFFICILES AUXQUELLES PEUVENT FAIRE FACE LES ÉLEVEURS ! » INDIQUE CLAIRE DUMUR, CONSEILLÈRE ÉLEVAGE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER.

Différents avantages ont ainsi été remarqués par les éleveurs, notamment en terme de rendement mais également face au manque d'eau, le méteil étant moins gourmand que le Ray Grass d'Italie avant un maïs ! Pour une meilleure réussite, il faut cependant veiller à récolter au bon stade (floraison des légumineuses et graminées au stade gonflement) afin de ne pas abaisser la valeur alimentaire du produit.

Dans un second temps, la thématique de la CULTURE DE LA BETTERAVE, du semis en passant par la conservation et pour finir sa valorisation, a été abordée. Cette culture produit un grand nombre d'unités fourragères par hectare (+25-30%/maïs),



supporte les épisodes de sécheresse et est possiblement entièrement mécanisable ! Comment stocker et valoriser ce fourrage ?

« POUR LA CONSERVATION DE SES BETTERAVES, PLUSIEURS MANIÈRES DE FAIRE ! LORS DE GRANDS FROIDS, LE STOCKAGE SUR UN SOL BÉTONNÉ, AVEC COUVERTURE DU TAS PAR UNE BÂCHE EST NÉCESSAIRE. ATTENTION À BIEN RETIRER LA BÂCHE LORSQUE LES CONDITIONS CLIMATIQUES S'AMÉLIORENT. ON PEUT ÉGALEMENT LES CONSERVER DANS UN SILO DE MAÏS ENSILAGE. AUTRE SOLUTION, PLUS ÉCONOMIQUE, FAIRE PÂTURER AU FIL LES BETTERAVES ! ÇA PERMET AUX BOVINS DE DISPOSER DÈS AOÛT D'UN FOURRAGE FRAIS ET APPÉTENT » INFORME VINCENT RIGAL, CONSEILLER GRANDES CULTURES ET FOURRAGES À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER.

Enfin, le dernier atelier abordait l'idée de LA FABRICATION DE TOURTEAU DE COLZA GRAS à partir de colza produit sur l'exploitation, avec une utilisation alimentaire pour les animaux mais également en tant que carburant dans les véhicules. Les tourteaux gras de colza s'obtiennent par pressage des grains et malgré qu'ils soient plus gras que les tourteaux industriels, l'alimentation du troupeau fonctionne très bien ici. En pressant les graines, l'UTILISATION DE L'HUILE EN TANT QUE CARBURANT devient possible, permettant ainsi de réduire les charges de l'exploitation et d'être plus en phase avec l'environnement.

« AU NIVEAU ALIMENTAIRE, LES BOVINS ACCEPTENT TRÈS BIEN LE TOURTEAU FERMIER MAIS IL FAUT VEILLER À LA MATIÈRE GRASSE ! PAS PLUS DE 5% DE TOURTEAU DANS LA RATION, SINON IL Y A UN RISQUE DE LIMITATION DE L'INGESTION. LES TENEURS EN MG PEUVENT ÊTRE TRÈS VARIABLES D'UNE PRESSE À L'AUTRE. IL EST DONC IMPORTANT DE CONNAÎTRE CETTE VALEUR AVANT TOUTE UTILISATION EN RÉALISANT UNE ANALYSE » CONCLUT VIRGINIE GRENET, CONSEILLÈRE ÉLEVAGE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER.

## → LES RENDEZ-VOUS DE L'AGRICULTURE

DES CONFÉRENCES POUR ÉCLAIRER LES ÉVOLUTIONS DE DEMAIN

LUNDI 03 FÉVRIER 2020 à 14h00

À l'auditorium du Crédit Agricole Val de France  
20 rue Louis Joseph Philippe à BLOIS

## LE CARBONE : UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE ?

Inscription sur le site : [www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr) ou par téléphone : 02 54 55 20 00





## UNE JOURNÉE DÉDIÉE À LA FILIÈRE BOVIN ALLAITANT

20 novembre 2019

Destinée aux éleveurs de bovins viande, la traditionnelle journée allaitante s'est tenue le 20 novembre dernier et a réuni près de 30 personnes.

À l'occasion de cet événement, un **BILAN DE L'ENQUÊTE SÉCHERESSE** a été présenté aux agriculteurs. Celle-ci avait été lancée en août par les services de la Chambre d'agriculture pour recueillir **LES BESOINS DES ÉLEVEURS** suite à la canicule de l'été 2019.

Quels sont les moyens mis à disposition des éleveurs pour faire face aux aléas climatiques ? Claire Dumur et Vincent Rigal, tous deux conseillers spécialisés à la Chambre d'agriculture sont intervenus pour présenter le programme Herbe & Fourrages qui a pour objectif d'appuyer les éleveurs afin d'**AMÉLIORER LEUR AUTONOMIE ALIMENTAIRE**. Les agriculteurs ont ainsi pu découvrir les différents essais menés par le programme.

**TEST D'ESPÈCES FOURRAGÈRES D'ÉTÉ NON IRRIGUÉES, ESSAIS SEMIS DE PRAIRIE SOUS COUVERTS DE MÉTEIL, SANS OUBLIER UN RAPPEL DE LA GESTION DES PRAIRIES, NOTAMMENT SUR LE PÂTURAGE, LA FERTILISATION, LA GESTION ET LA VALORISATION DE L'HERBE ONT AINSI DONNÉ DES PISTES D'ALTERNATIVES POUR FAIRE FACE AUX DIFFÉRENTS ALÉAS CLIMATIQUES POSSIBLES (SÉCHERESSE, INONDATION ETC.).**

Delphine Guilpin est ensuite intervenue pour effectuer une **PRÉSENTATION DU SITE ATEMAX** (entreprise d'équarrissage). Une intervention appréciée des agriculteurs qui ont pu d'occasion d'échanger avec l'entreprise.

Florent et Sonia Martin éleveurs de bovins Charolais au GAEC de la Montroterie ont accueilli la suite de la journée. Celle-ci s'est déroulée en plusieurs ateliers : une présentation de l'exploitation, un point réglementaire sur la mise en application de l'éradication de la BVD en Loir-et-Cher (par Serge Nouzières du Groupement de Défense Sanitaire 41), une présentation des GDA et plus particulièrement du GDA de Montoire-Savigny et un atelier sur la valorisation des haies, copeaux et feuilles. Hubert Désiré, conseiller forêt, a notamment présenté l'intérêt d'**UN PAILLAGE DES ANIMAUX AVEC DES COPEAUX DE BOIS**.

Cette journée riche en informations s'est clôturée sur la remise des sabots de Bronze par Christian Derouet, administrateur Bovins Croissance.

## ZOOM SUR LES SABOTS DE BRONZE

Les sabots de Bronze sont les récompenses départementales qui mettent en valeur les performances des éleveurs, à partir des critères techniques suivants : IVMAT (index de valeur maternelle au sevrage), Intervalle Vêlage-Vêlage, % de pointage, % Poids Age Type 210 jours et Taux de mortalité.

### LAURÉATS 2019

**SABOT LIMOUSIN** : EARL Joël GAUTHIER de Sargé-sur-Braye

**SABOT CHAROLAIS** : GAEC de la Vieille Fontenelle à La Fontenelle

**SABOT BLONDE D'AQUITAINE** : GAEC CORNET à Savigny-sur-Braye

**SABOT ROUGE DES PRÉS** : EARL de la Bortrou à Choue

## LA RENCONTRE DES AGRICULTEURS QUI FONT BOUGER LEUR SYSTÈME !

03 décembre 2019



Le 03 décembre 2019, près de 150 personnes ont participé à la **seconde journée des groupes innovants qui s'est tenue à Nouan-le-Fuzelier dans le Loir-et-Cher**.

Organisé par la Chambre régionale d'agriculture, cet événement a regroupé les agriculteurs et les animateurs des groupes innovants 30 000, DEPHY, GIEE, BV/AAC et PRDAR de l'ensemble de la région avec pour objectif d'échanger et de débattre sur les leviers de réduction

d'usage des produits phytosanitaires. Chaque groupe possède ses spécificités, ses thématiques phares mais ils se rejoignent tous autour d'un but commun : l'engagement dans l'évolution des pratiques agricoles. Ils sont de plus reconnus par les politiques publiques pour leur engagement collectif.

Tout au long de la matinée, seize ateliers variés ont contribué aux discussions et permis de favoriser le partage d'expériences entre l'ensemble des participants.

Ces ateliers avaient pour thématique l'optimisation de l'assolement (couverts végétaux, diversification...), l'évolution



des systèmes (notamment avec la co-construction de plateforme d'essais) et la protection des cultures (désherbage alternatif, quantité de pulvérisation...).

Les discussions se sont poursuivies l'après-midi lors d'une table ronde ayant pour thème « **Le biocontrôle à l'épreuve du terrain et de la science** ». Les participants ont ainsi pu connaître l'état d'avancement de la recherche sur les produits de biocontrôle et échanger autour de leur application sur le terrain.

## DANS UN CONTEXTE EN MUTATION, LES GDA ÉVOLUENT !

10 décembre 2019

Comment concilier les attentes, parfois contradictoires, des citoyens et des marchés ? Comment trouver sa place dans un contexte de plus en plus compétitif ? Comment être « multiperformant » ? Ces questions chacun les a en tête... et elles n'ont pas manqué de se poser le 10 décembre lors d'une journée présidée par Valérie Leclerc, membre du bureau de la Chambre d'agriculture, qui regroupait les présidents des GDA/CETA du Loir-et-Cher.

Ces derniers se sont appropriés le projet de mandature CAP 2025 et ont identifié le rôle que pouvaient jouer les GDA/CETA au travers de leur mission d'animation des territoires et d'accompagnement technique. Des scénarios d'évolution ont été travaillés afin de renforcer leur pertinence.

### L'ANIMATION DES TERRITOIRES

Créer du lien entre agriculteurs mais également avec les citoyens, favoriser l'émergence et le financement de projets... sont quelques-unes des vertus du collectif qui ont été illustrées au travers de nombreuses initiatives ou idées des GDA. Approche stratégique de l'avenir de l'agriculture sur le territoire, définition

d'actions à mener pour favoriser, par exemple, les collaborations entre éleveurs et céréaliers, méthanisation mais aussi organisation de randonnées à la ferme, voyages (en France ou à l'étranger), soirée théâtre sont des initiatives fortes de ces collectifs.



Afin de renforcer ce rôle d'animation des GDA, les présidents ont commencé à travailler la question du périmètre géographique : les cantons historiques sont-ils toujours pertinents ? Ils favorisent une certaine proximité et cohérence des exploitations mais sont peut-être moins favorables à l'émergence et au financement de projets ?

### L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Une enquête de satisfaction auprès des membres des GDA/CETA préalable à cette journée a permis de conforter la pertinence d'une offre de services Grandes Cultures : les guides techniques, le bulletin d'information Agrifax, les tours de plaines... restent des incontournables dans l'optique d'une évolution des pratiques.

Cette enquête invite cependant à réfléchir à des évolutions. Les présidents des GDA ont ainsi confirmé l'intérêt de développer dès 2020 une offre de services à l'attention des agriculteurs qui s'orienteraient vers l'agriculture biologique et/ou la certification environnementale (HVE).



## PORTRAITS DE CONSEILLERS

La Chambre d'agriculture assure des missions très variées. Découvrez la diversité de profils de vos conseillers avec les portraits de deux d'entre eux.

Chaque agriculteur, chaque exploitation possède ses particularités. Partez à la découverte des femmes et des hommes qui animent nos territoires.

## PORTRAIT D'ACTEUR

### ESTELLE DEVROUTE

CONSEILLÈRE HVE, VITICULTURE, QUALITÉ



« ACCOMPAGNER ET SUIVRE LES AGRICULTEURS DANS LEUR CERTIFICATION HVE »

**Estelle Devroute** est conseillère et animatrice qualité à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Depuis peu, elle élargit ses missions en développant des accompagnements autour la **Haute Valeur Environnementale (HVE)**. Avec l'équipe HVE, elle guide les agriculteurs de **toutes les filières** (viticulture, maraîchage, élevage, grandes cultures...) qui souhaitent se préparer à la certification HVE grâce à des formations et des prestations adaptées.

En février 2020, la deuxième phase du développement HVE s'ouvrira et la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher deviendra **structure collective** ! Le but de cette nouvelle étape est de proposer aux agriculteurs la certification HVE dans un cadre collectif et de les suivre dans leur évolution. Un accompagnement individuel et personnalisé pourra alors être mis en place **selon les besoins et les projets de chacun** pour que la certification soit obtenue.

Tel : 06 27 70 21 94  
estelle.devroute@loir-et-cher.chambagri.fr

### MARC MERCIER

CONSEILLER RESSOURCES HUMAINES



« CONSEILLER LES AGRICULTEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES »

Fort de son expérience de consultant psychologue du travail, **Marc Mercier** a rejoint la Chambre d'agriculture en août 2019 comme **Conseiller Ressources Humaines et Stratégie**.

Ses connaissances en conseil et développement des compétences représentent une ressource forte pour l'accompagnement des agriculteurs.

Ainsi, il guide les exploitants de toutes filières dans leur réflexion autour des ressources humaines et peut intervenir sur le

**recrutement**, la **formation**, l'**organisation**, et la **communication collective**.

Son rôle est également d'effectuer des **audits stratégiques** pour aider la réflexion de l'agriculteur sur l'avenir de son exploitation. Pour cela, il travaille en relation avec plusieurs partenaires tels qu'Ardan, Agri Sentinelles ou encore la Chambre des métiers de Loir-et-Cher.

En octobre 2020, Marc élargira ses missions en devenant **formateur Stratégie** à la Chambre d'agriculture.

Tel : 02.54.55.20.26  
marc.mercier@loir-et-cher.chambagri.fr

### CYRIL DESLOGES, VITICULTEUR À MONTHOU-SUR-CHER



Cyril DESLOGES est viticulteur, installé depuis 22 ans sur l'exploitation familiale, à Monthou-sur-Cher dans le sud du département. Nouvellement élu à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, il est le représentant de la filière viticole et il est également le Président du GDDV (Groupement Départemental des Viticulteurs).

Sur les 22 hectares cultivés exclusivement en viticulture, sa principale production s'articule autour de la gamme Touraine : blanc sauvignon, rouge gamay, côté, effervescent... Depuis un an, il possède

également une parcelle en Touraine / Chenonceau.

Sur l'exploitation, il travaille avec un salarié à plein temps mais fait parfois appel à des ouvriers agricoles lorsque la charge de travail le nécessite. La vinification est faite sur l'exploitation pour la totalité de la récolte. Il commercialise son vin à 50% en vente directe et 50% en négoce.

En 2019, Cyril DESLOGES s'est engagé dans la démarche HVE, la viticulture étant l'une des premières filières à s'être investie dans cette certification.

« Pour ma part, j'ai suivi la formation **Passeport vers la HVE en 2019** dans un **souci d'anticipation** car la certification ne m'est pas encore demandée par les négoce. En effet, je travaille régulièrement avec l'étranger et celle-ci n'est pas encore connue à cette échelle. Cependant, il est probable qu'elle sera exigée par tous les acheteurs à l'avenir puisqu'il s'agit de l'expression des demandes du marché. En se faisant certifier, on se prépare à la règle et c'est l'occasion de valoriser les changements de pratiques déjà effectués depuis de nombreuses années par les agriculteurs pour le respect de l'environnement. »

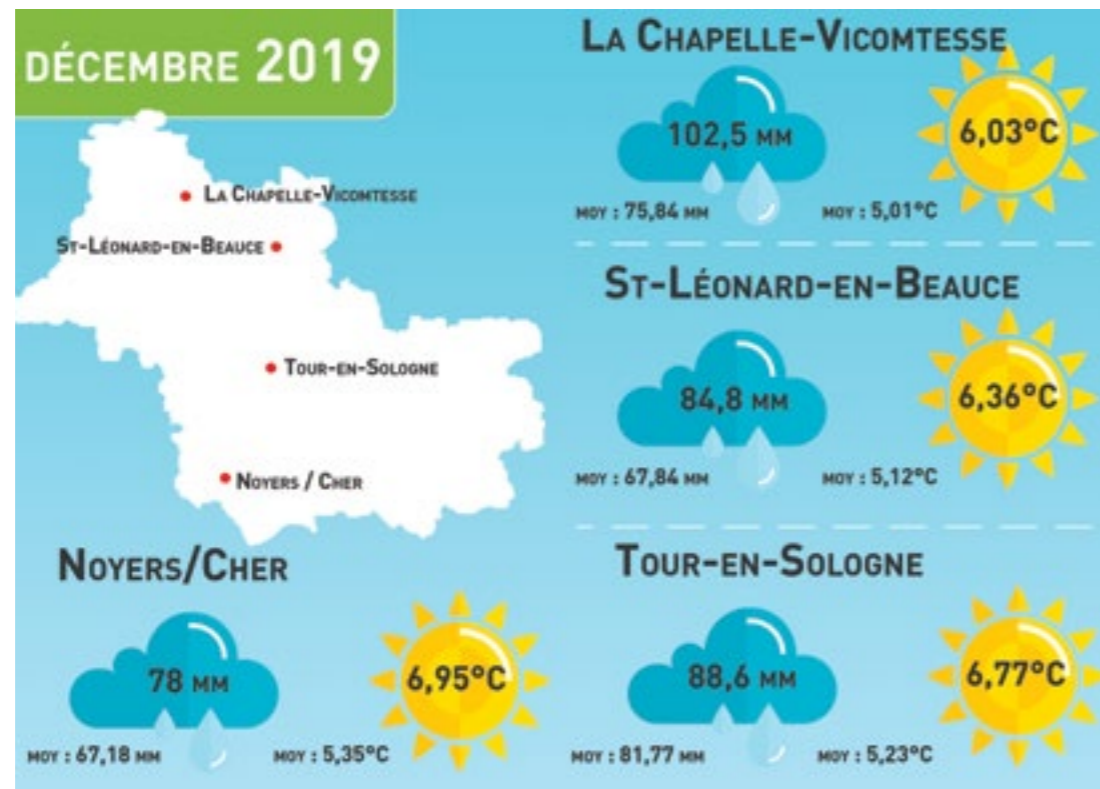


## CLIMAT &amp; SOL

Le climat est la variable la plus importante pour l'agriculture. Celle-ci influe sur l'état des sols et des productions. Retour sur les derniers mois.

## APRÈS LA SÉCHERESSE ESTIVALE, L'ABONDANCE DE PLUIE !

Après la sécheresse de juillet et août 2019, le mois de septembre a également été très pauvre en précipitations sur sa première quinzaine, celle-ci ayant de plus été couplée à un vent d'Est très asséchant. La pluie a fait son grand retour à partir de la deuxième quinzaine de septembre et est restée bien présente les mois suivants.



Les données météo, enregistrées par le réseau AGROM 41, confirment que l'automne a été bien arrosé avec **des précipitations nettement supérieures aux moyennes décennales**.

À titre d'exemple, en décembre, à Noyers-sur-Cher les précipitations s'élèvent à 78 mm (67,18 mm en moyenne décennale), à Tour-en-Sologne, elles montent à 88,6 mm (81,77 mm en MD) et à Saint-Léonard-en-Beauce, elles se haussent à 84,8 mm (67,84 mm en MD) !

Ce retour de la pluie a permis de **recharger les réserves hydriques des sols** mais la quantité d'eau

tombée a rendu l'accès à certaines parcelles difficile, compliquant les semis d'automne et les travaux spécifiques.

Avec de telles précipitations automnales, et malgré plusieurs semaines de sécheresse estivale, le bilan hydrique annuel se révèle correct. Ainsi, il est légèrement inférieur **aux moyennes pluriannuelles dans le sud du Loir-et-Cher**, mais est **supérieur dans le nord du département**.

### Et les températures ?

Celles-ci ont été relativement douces, voire même au-dessus des

moyennes décennales. En effet, les températures 2019 de quatre des stations du réseau AGROM41 montrent que malgré un nombre important de jours avec des précipitations, **l'année 2019 a été plus chaude de 0,62°C en comparaison aux moyennes décennales**.

**Après un été où les températures enregistrées ont battu des records de chaleur et d'ensoleillement, ces résultats semblent rejoindre les observations nationales et internationales indiquant une année plus chaude que la normale.**

Rappel sur les réglementations en vigueur. Toute l'information est également à retrouver sur notre site internet.

## RÉGLEMENTATION

## POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

### ZOOM SUR LES INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)

PHILIPPE DEBARRE, RÉFÉRENT PAC

Depuis la campagne 2019, la cartographie des zones soumises à contraintes a été révisée. Plusieurs conditions sont nécessaires pour être éligible à l'ICHN.

#### CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À L'ICHN

Tout d'abord, il est nécessaire que le siège de l'exploitation soit bien en zone soumise à contraintes naturelles ou spécifiques mais également qu'au moins 80% de votre SAU soit dans cette zone. Il vous faut également détenir un cheptel d'au moins trois UGB herbivores avec minimum trois hectares de surfaces fourragères éligibles.

Pour bénéficier de l'ICHN, il est aussi obligatoire d'être un agriculteur actif. Sont inclus dans cette condition les sociétés civiles agricoles de type GAEC, EARL et SCEA. Au moins 50% du revenu doit provenir de l'activité agricole. Si ce plafond n'est pas atteint, vous n'êtes pas éligible à l'ICHN ou éligible avec un plafond réduit.

Il vous faut également respecter le chargement défini au niveau régional, celui-ci sera explicité plus bas dans cet article.

#### QUELLES SONT LES SURFACES ÉLIGIBLES ?

Dans la notice TELEPAC cultures et précisions, les surfaces éligibles sont précisées. Ainsi, toutes les cultures des catégories suivantes peuvent prétendre à l'ICHN :

- 1.10 Prairies permanentes
- 1.9 Surfaces herbacées temporaires
- toutes les cultures de la catégorie 1.8 Plantes fourragères annuelles
- toutes les cultures de la catégorie 1.1 Céréales (pour tous les codes de cette catégorie, ajouter obligatoirement « autoconsommée » dans la description de la culture)

## LOI ESSOC

La loi ESSOC confère de nouvelles missions aux Chambres d'agriculture, dont celle de vous informer sur les évolutions de la réglementation PAC. En accord avec l'application de cette loi, vous pouvez désormais accéder gratuitement à toutes les actualités PAC sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Une information dédiée, accessible avec le QR Code ci-contre, est actualisée régulièrement.



Retrouvez toutes les informations actualisées régulièrement sur notre site internet ! Ou contactez notre conseiller référent PAC : Philippe DEBARRE au 02 54 55 20 27 ou par mail philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr



- toutes les cultures de la catégorie 1.7 Légumineuses fourragères consommées par les animaux

#### QUEL EST LE PAIEMENT ?

Le paiement de base s'élève à 70€ par hectare, dans la limite de 75 hectares excepté pour les GAEC. Plusieurs paiements variables sont également possibles. Pour les élevages détenant moins de 50% d'ovins et/ou de caprins, le paiement s'élève à 85€ par hectare alors que pour ceux possédant plus de 50%, il sera de 110€ par hectare. Ce paiement variable est minoré d'un tiers au-delà de 25 hectares. Au-delà de 50 hectares, seul le paiement de base est octroyé.

Enfin, les montants de la part fixe additionnés à la part variable sont modulés en fonction du taux de changement :

- Moins de 0,35 UGB / hectare SFP éligible: pas d'ICHN
- Entre 0,35 et 0,49 UGB / hectare SFP éligible : l'ICHN sera égale à 85 % du montant fixe additionné au variable global
- De 0,5 à 1,60 UGB / hectare SFP éligible: l'ICHN sera égale à 100 % du montant fixe additionné au variable global
- De 1,61 à 2 UGB / hectare SFP éligible: l'ICHN sera égale à 85 % du montant fixe additionné au variable global
- Au-delà de 2 UGB / hectare SFP éligible: pas d'ICHN



## LA CHAMBRE À VOTRE SERVICE

Notre rôle est de vous accompagner dans le développement et la réussite de votre entreprise agricole. Pour cela, nous vous proposons différents accompagnements.

### REBONDIR



#### SPÉCIAL ALÉAS CLIMATIQUES

Vous avez souffert de la sécheresse estivale et vous souhaitez prévenir un éventuel prochain été chaud et sec ? Pour vous épauler, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher lance ses nouvelles offres Rebondir !

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs qui ont pu se retrouver en difficulté suite aux épisodes de fortes chaleurs de 2019. Découvrez nos offres, parfois financées jusqu'à 100%, sur notre site internet !

Contact : 02 54 55 20 00

### JEUNES AGRICULTEURS



#### L'AVENTURE NE FAIT QUE COMMENCER !

Vous venez de vous installer comme agriculteur dans le Loir-et-Cher ? L'aventure n'en est qu'à ses débuts ! En effet, les premières années sont souvent riches en informations, techniques et découverte de la gestion d'entreprise.

Notre engagement : vous accompagner dans ces premières années grâce à une formule sur mesure pour vous, jeunes agriculteurs, avec nos conseillers spécialisés.

Contact : 02 54 55 20 00

### LABORATOIRE



#### VOS ANALYSES RSH : C'EST LE MOMENT !

Mesurer ses reliquats d'azote en sortie hiver est utile pour ajuster la fertilisation azotée des cultures et est même obligatoire en Zone Vulnérable.

Le RSH correspond à la fraction d'azote minéral présente dans le sol et disponible pour la plante en sortie d'hiver.

La valeur du reliquat est variable d'une année et d'une parcelle à l'autre

puisqu'elle dépend principalement de la minéralisation automnale, de la pluviométrie et de la capacité du couvert végétal à piéger l'azote durant l'hiver.

Vous souhaitez réaliser des analyses RSH ? L'équipe du laboratoire de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher est à votre disposition !

Laboratoire : 02 54 55 20 40  
laboratoire@loir-et-cher.chambagri.fr

## FÉVRIER / MARS

**Le 03 fev.**

#### RDV de l'Agriculture à Blois

Le carbone, un enjeu pour l'agriculture de demain ! Venez assister à la première conférence de l'année organisée par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

**Du 22 fev. au 1er mars**

#### Salon International de l'Agriculture à Paris

L'agriculture vous tend les bras ! Une thématique actuelle et dans l'ère du temps alors que le nombre de paysans diminue. L'objectif du salon cette année est de montrer le dynamisme de la filière agricole.

**24 février** : Journée du Loir-et-Cher au SIA 2020

**Du 05 au 07 mars**

#### Mondial du Sauvignon à Blois

La onzième édition du Concours Mondial du Sauvignon se déroulera,

dans le vignoble de l'appellation Touraine, à Blois ! Avec une production moyenne annuelle de 220 000 hectolitres, l'AOC Touraine est l'une des appellations les plus importantes du Val-de-Loire.

**Les 17 et 19 mars**

#### Concours départemental des vins à Blois

Le concours départemental des vins met à l'honneur la qualité des productions viticoles du Loir-et-Cher. Les inscriptions s'ouvriront à la mi-février !

**Le 23 mars**

#### Forum des opportunités à Blois

Venez découvrir les opportunités présentes sur notre département. Conférences, rencontres et forums viendront rythmer cette journée organisée par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

## AVRIL / MAI

**Avril**

#### Portes Ouvertes des producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme Loir-et-Cher

Les producteurs membres du réseau Bienvenue à la Ferme ouvrent leurs portes au grand public mais également à leurs collègues ! De nombreuses animations à découvrir sur les fermes partenaires.

**Les 16 et 17 mai**

#### Comice agricole à Morée

Le premier comice de l'année se déroulera dans le nord du département à Morée ! Vitrine du monde agricole au niveau local, cet événement est l'occasion de valoriser l'agriculture et ses produits.



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet :

[www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr)

## REJOIGNEZ-NOUS !



Terr'actif est le magazine de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Editeur et imprimeur : ISF Imprimerie, 9 rue de Vauquois, 41000 BLOIS - Courriel : contact@isf-imprimerie.fr labelisé IMPRIM VERT - Tel : 02 54 56 43 43 • Directeur de publication : Arnaud BESSÉ • Rédacteur en chef : Céline DIARD • Rédacteurs : Cécile GROSSEUVRES, Marie-Bathilde SIMODE, Estelle DEVROUTE, Florian VINCENT, Philippe DEBARRE, Claire DUMUR, Anaïs LE MOIGN, Lucile BERTILLOT, Hélène BIRAUD, Marie RICHARD, Edouard DE SAINTE MARESVILLE • Trimestriel gratuit imprimé sur papier recyclé • Date de parution : Janvier 2020 • Crédits photos : Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Les articles parus sous une signature individuelle n'engage que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction, même partielle des articles, est interdite sauf accord préalable.



Mes

# sat'images

NOUVEAU SERVICE

## PILOTEZ ET MODULEZ VOS FERTILISATIONS AZOTÉES

### BLÉ

Optimisez les apports de fin de cycle pour combiner rendement et qualité



### COLZA

Déterminez précisément les besoins de vos colzas



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIR-ET-CHER

L'IMAGERIE  
SATELLITE  
AU SERVICE DE  
L'AGRICULTURE  
DE PRÉCISION